

en partenariat avec la commune de :

Dossier de Transport Social des Monts Du Lyonnais

(Du 01/10/2026 au 30/09/2027)

Formulaire à déposer en Mairie pour un avis du CCAS ou du Maire de votre commune

Cadre réservé à la CCMDL

Dossier reçu le :

Numéro usager :

Prénom Nom du demandeur :

Si concerné par la demande de transport :

Enfant 1 :

Enfant 2 :

Enfant 3 :

* Informations concernant les données personnelles (RGPD)

Les informations collectées au sein du formulaire font l'objet d'un traitement de données destiné à l'instruction de votre dossier en vue d'évaluer l'éligibilité de votre candidature au service de transport Social. Elles pourront être utilisées dans le cadre du projet TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) par la Communauté des Monts du Lyonnais et par son partenaire Mobil'Aid. Le responsable de traitement est la Communauté des Monts du Lyonnais. Les données sont traitées par le service Mobilité de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais après avoir fait l'objet d'une consultation et d'un avis des Centres Communaux d'action sociale du territoire communautaire.

La durée de conservation des données en base active est limitée à 1 an, soit la durée de validité de l'adhésion au Service Transport Social. Les données sont ensuite archivées pendant une durée de 6 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par email : dpo@cc-mdl.fr ou écrire à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais par voie postale : 790 Allée de Pluvy - 69 590 POMEYS
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

❖ **Rappel des critères pour bénéficier du Transport Social des Monts Du Lyonnais (TSMDL), l'utilisateur doit :**

- Avoir son domicile situé dans le périmètre de la CCMDL.
- Ne pas avoir de solution de déplacement au sein du foyer.
- Respecter les conditions de ressources du foyer suivantes : grille ANAH (précise les conditions de revenus, révisée tous les ans.)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes
1	17 363 €
2	25 393 €
3	30 540 €
4	35 676 €
5	40 835 €
Par personne supplémentaire	+ 5 151 €

- Être dans l'une des situations ci-dessous :

- Bénéficiaire du RSA Socle : vérification du justificatif tous les 3 mois.
- Agé(e) de + de 65 ans : renouvellement de la demande chaque année.
- En situation de handicap ou d'invalidité : renouvellement de la demande chaque année.
- En insertion professionnelle :
 - ✓ Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), service civique, nouveau contrat aidé,
 - ✓ Stage, formation en lien avec le parcours scolaire ou professionnel,
 - ✓ Pour les 18-25 ans n'ayant pas de revenus ou dont les ressources cumulées à celles des parents sont éligibles au dispositif, ou suivis par les Missions Locales,
 - ✓ Droits ouverts sur la période définie du contrat ou convention (8 tickets / mois).
- Bénéficiaire de l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE) ou de Solidarité Spécifique (ASS), Pôle Emploi ou travaillant à temps partiel : vérification de la période de droit pour ARE et ASS.
- Pour les jeunes de 14-18 ans en stage, formation en lien avec le parcours scolaire : droits ouverts sur la période définie dans la convention avec 8 tickets par mois, les parents devront être éligibles au dispositif.
- Les enfants de moins de 16 ans bénéficient de 4 tickets par mois, les parents devront être éligibles, gratuité pour les moins de 4 ans.

❖ **Rappel des critères pour bénéficier du dispositif d'aide au « Transport pour accès à des soins », l'utilisateur doit :**

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources modestes
1	22 259 €
2	32 553 €
3	39 148 €
4	45 735 €
5	52 348 €
Par personne supplémentaire	+ 6 598 €

- Avoir son domicile situé dans le périmètre de la CCMDL.
- Justificatif obligatoire : une prescription médicale par un professionnel de santé avec une durée déterminée
- Respecter les conditions de ressources du foyer suivantes : grille ANAH (précise les conditions de revenus, révisée tous les ans.)

Pour ces deux dispositifs le nombre de trajets, par usager éligible, est limité à :

- 8 trajets (= 8 tickets) par mois. ➤ 15 trajets/mois (salariés ESAT Meys, Mornant ou Feurs-**sans accès navette**)
- Pour les enfants de moins de 16 ans (hors contexte stage) et dont les parents sont éligibles : 4 tickets par mois.

Dossier d'inscription - Transport Social des Monts Du Lyonnais – Transport pour accès à des soins
Les renseignements en grisé doivent être remplis obligatoirement

Identité du bénéficiaire : * (voir page précédente)

Madame ☐ Monsieur ☐ Date de naissance : / /

NOM : Prénom :

Adresse domicile :

Code Postal : Commune :

Adresse secondaire ** :

Code Postal : Commune :

***Le domicile secondaire s'entend comme celui d'un parent proche (père, mère ou enfants) et/ou d'un domicile provisoire (lieu de convalescence, maison de retraite).*

Téléphone fixe : et/ou Téléphone portable :

Adresse mail : @

Identité de l'accompagnateur si le bénéficiaire a moins de 14 ans * (voir page précédente)

Madame ☐ Monsieur ☐ Date de naissance : / /

NOM : Prénom :

Adresse domicile :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail : @

Conditions de ressources Cocher la case correspondante :

Revenu fiscal de référence : €

Bénéficiaire de dispositifs d'insertion (RSA, CUI, CAE...)	☐	Oui	☐	Non
Bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé	☐	Oui	☐	Non
Bénéficiaire de l'Aspa (minimum vieillesse)	☐	Oui	☐	Non

Motif d'éligibilité au dispositif, vous êtes : Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

Bénéficiaire du RSA Socle	
Bénéficiaire de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) ou de Solidarité Spécifique (ASS – Pôle Emploi) ou travaillant à temps partiel	
En Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), en service civique, en nouveau contrat aidé	
En stage, formation en lien avec le parcours scolaire ou professionnel	
En insertion professionnelle et avez entre 18 et 25 ans , vos parents devront être éligibles au dispositif (sauf si le jeune est en situation de handicap) ou suivi par les Missions Locales	
En stage en lien avec votre parcours scolaire et vous avez entre 14 et 18 ans	
Un enfant de moins de 16 ans	
En situation de handicap	
Salarié de l'ESAT de Meys, Mornant ou Feurs	
En situation d' invalidité	
Une personne âgée de plus de 65 ans	
Personne pour aide au transport pour accès à des soins	

Motif (s) des déplacements : santé ☐ autre ☐ Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

Renseignements complémentaires si demande de transport des enfants :

Vos enfants ont moins de 16 ans **et** vous êtes dans les dispositifs cités en page 2

Enfant 1	Nom	Prénom	Né le
Enfant 2	Nom	Prénom	Né le
Enfant 3	Nom	Prénom	Né le

Besoin de véhicule adapté aux **Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**, justificatif à joindre : ☐ Oui ☐ Non

Besoin d'être pris en charge de **porte à porte** (personne avec difficulté de déplacement) : Certificat médical obligatoire ou photocopie CMI « Invalidité » à jour des droits. ☐ Oui ☐ Non

Le dossier doit obligatoirement être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité.
- Copie d'un justificatif de domicile (facture électricité, gaz, téléphone fixe...).
- Copie de tous justificatifs de la situation particulière exposée dans le dossier d'inscription (bénéficiaire RSA, contrat aidé, ...)
- **Porte à porte** : certificat médical ou photocopie de la Carte Mobilité Inclusion « invalidité » à jour des droits.
- **Si véhicule PMR** : photocopie de la Carte Mobilité Inclusion « invalidité-stationnement » à jour des droits.
- Avis d'imposition année en cours.
- Déclaration sur l'honneur ci-jointe, datée et signée (sauf pour dispositif d'aide au transport accès à des soins).
- Photographie d'identité récente (sauf en cas de renouvellement de demande).
- Pour un dossier concernant un enfant, celui-ci devra être rattaché à celui du parent. Une copie du livret de famille est demandée.
- **Pour les personnes ayant accès au transport pour accès à des soins**, la prescription médicale avec durée de validité.

Le traitement du dossier d'éligibilité par le CCAS ou le Maire de votre commune est obligatoire avant toute réservation.

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du Règlement du Transport Social des Monts Du Lyonnais avant de déposer le dossier d'inscription.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations, le : / / Signature du demandeur :

Partie réservée au CCAS ou au Maire

Avis pour l'ouverture des droits :

FAVORABLE	DEFAVORABLE
<i>Préciser la période de droit ouvert et le nombre de tickets :</i> Période : ☐ jusqu'au 30 septembre 2027 ☐ autre durée à <u>préciser</u> suivant validité des droits (RSA, ARE, ASS...) : ☐ accès à des soins : du..... au Nombre : (1 ticket = 1 trajet) ☐ 8 tickets par mois ☐ 4 tickets par mois (enfant) ☐ 15 tickets par mois (salariés ESAT sans navette) Autorise la prise en charge de porte à porte (PMR) ☐ Précisions si nécessaire :	Motif(s) :

Signature du Président du CCAS ou du Maire **et** cachet :

Le : / /

En cas d'avis défavorable du CCAS ou du Maire de votre Commune, vous avez la possibilité de demander un réexamen de votre dossier en vous adressant à la CCMDL- Service Mobilité, 790 Allée de Pluvy-69590 POMEYS ou mobilite@cc-mdl.fr